

M A I R I E
DE
QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS

Code postal : 69430

Tél. 04 74 04 32 47

Fax 04 74 04 30 35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DU 13 mai 2024**

N°A 2024/48

OBJET

Funérailles de Bernard Pivot

**ARRETE REGLEMENTANT LA
CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2213-2,

Vu les articles R 36 à R 39, et R 44 du Code de la Route,

Vu la tenue des funérailles de Bernard Pivot en l'église de la commune de Quincié-en-Beaujolais, le 14 mai 2024,

Considérant que pour des raisons de sécurité des usagers et des riverains, il convient d'interdire la circulation de certaines voies de la commune,

A R R Ê T E :

Article 1 : La circulation sera à sens unique :

- Route de Cherves, depuis la rue du Bourg, jusqu'à la route des Sauvages,
- Route des Sauvages, depuis la route de Cherves, jusqu'à la route des Samsons,
- Route du Petit Saint-Cyr, puis route du Grand Saint Cyr, à partir de la rue du Bourg, jusqu'à leur intersection avec la route des Bateaux,
- Route des Bateaux, depuis le cimetière, jusqu'à la route du Petit Montmay,
- Route de la Palud, depuis la salle polyvalente Georges Lavarenne, jusqu'à la route des Grandes Granges,
- Route du Petit Montmay, depuis la route des Bateaux, jusqu'à la route de Montmay (D9E)

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet le 14 mai 2024, de 11h00 à 19h00.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur l'adjudant-chef de Gendarmerie de BEAUJEU.

Fait à Quincié-en-Beaujolais, le 13 mai 2024,

Poun Le Maire,



Acte rendu exécutoire par publication le 13 mai 2024,

Gérard Descambes